



## Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY  
04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr

# COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 8 JUILLET 2015

**Membres du Comité syndical présents :** Thierry BADEL, Alain BADOIL, Charles-Henri BERNARD, Bruno BIGOURDAN, Damien COMBET, Bernard DESCOMBES, Christian FROMONT, Pascal FURNION, Jean-Louis GERGAUD, Gérard GRANGE, Jean-Louis IMBERT, Daniel MALOSSE, Jean MARTINAGE, Florence PERRIN

### 1. Election d'un(e) secrétaire de séance

---

Charles-Henri BERNARD est élu secrétaire de séance.

### 2. Commission « Appel d'offres » / Désignation des membres

---

Pour le choix du bureau d'études qui accompagnera le SOL dans la révision du SCoT, la constitution d'une commission d'appel d'offres sera peut être nécessaire selon les montants des offres des candidats. Afin d'anticiper, la désignation des membres de cette commission a été inscrite à l'ordre du jour.

Néanmoins, pour laisser aux élus le temps de proposer leur candidature, Daniel MALOSSE retire ce point de l'ordre du jour.

### 3. Tourisme Géocaching / Convention SOL-SIMOLY

---

Le Syndicat Intercommunal des Monts du Lyonnais (SIMOLY) et le Syndicat de l'Ouest Lyonnais travaillent ensemble depuis plusieurs années sur la thématique touristique, notamment via l'association le Lyonnais touristique. Afin de réfléchir sur la compétence tourisme des collectivités et de revoir l'organisation touristique du territoire (offices de tourisme, communautés de communes, association le Lyonnais et comité départemental du tourisme), un accompagnement par un bureau d'études sur la question du marketing territorial est en cours.

Avant cette démarche, le SOL et le SIMOLY avaient travaillé sur le développement d'un géocaching (loisir qui consiste à utiliser la technique du géopositionnement par satellite pour faire une chasse au trésor) comme stratégie de développement touristique.

Du fait de l'accompagnement marketing territorial, cette étude relative au géocaching avait été mise en suspens. La 1<sup>ère</sup> phase de l'accompagnement marketing territorial relative à l'image du territoire devant bientôt aboutir, le géocaching est relancé afin qu'il soit opérationnel pour la prochaine saison touristique.

Les frais inhérents à cette étude seraient partagés entre le SOL et le SIMOLY, à l'instar de ce qui se fait pour la rencontre des professionnels de l'alimentation : pour cette étude géocaching, le SOL avancerait les frais et se ferait rembourser pour moitié par le SIMOLY. Une subvention via le CDDRA de l'Ouest Lyonnais (taux de 50 %) a été demandée. Il est précisé que la réalisation de ce géocaching (fabrication des caches et des objets) serait financée par les communautés de communes.

Concernant l'accompagnement relatif au marketing territorial, Bruno BIGOURDAN dit qu'il serait intéressant d'embrancher sur des actions concrètes. Gérard GRANGE rappelle que si le territoire du Lyonnais est pertinent, son image est peu visible et peu lisible sur les réseaux par rapport au Beaujolais et au Pilat : il y a peu de possibilités de comparer.

Daniel MALOSSE ajoute que le géocaching participera à rendre visible le territoire du Lyonnais.

Le Comité Syndical approuve, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la convention à signer avec le SIMOLY pour définir les modalités de partenariat relatives à l'étude géocaching et autorise le président à la signer.

#### **4. Candidature TEPOS / Convention SOL-HESPUL**

---

Le Syndicat de l'Ouest souhaite candidater à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires à Energie Positive » (TEPOS), porté par la Région Rhône-Alpes et l'ADEME. Cet AMI soutient les territoires qui s'engagent dans une démarche de transition sur une trajectoire permettant d'atteindre l'équilibre entre la demande d'énergie et la production d'énergies renouvelables locales à l'horizon 2050.

Afin de formaliser cette candidature, le SOL souhaite être accompagné par HESPUL. L'aide d'HESPUL portera notamment sur les volets suivants :

- Remise en forme et si nécessaire actualisation du bilan énergétique du territoire ;
- Proposition de grands objectifs simples et concrets à atteindre par filière (économie d'énergie par secteur, production par ressource renouvelable) compatibles avec les ambitions TEPOS ;
- Participation à 2 réunions de sensibilisation des élus à la dynamique TEPOS, aux enjeux climatiques et aux actions à réaliser localement ;
- Lors de la rédaction de la candidature, apporter des éléments clefs d'une ambition TEPOS, et aider à travailler sur les forces et les faiblesses du territoire.

Le coût de cet accompagnement s'élève à 2 750 €.

Le Comité Syndical approuve, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la convention à signer avec HESPUL pour l'accompagnement à l'élaboration de la candidature TEPOS et autorise le président à la signer.

Charles-Henri BERNARD s'interroge sur un risque de doublon avec la démarche du SYDER et les conseillers en énergie partagés (CEP), notamment sur les consommations d'énergie. Daniel MALOSSE explique qu'avec HESPUL, les consommations sont vues au niveau du territoire de l'Ouest Lyonnais et qu'avec le SYDER, ce sont les consommations par bâtiments publics : les 2 échelles sont totalement différentes.

Daniel MALOSSE précise que le coût évoqué initialement d'un CEP sera revu du fait de l'obtention d'une subvention via le CDDRA et selon le nombre de communes adhérant à la démarche.

## 5. Installation-transmission en agriculture / Convention SOL-ADDEAR

---

Les installations agricoles « hors cadre familial » sont de plus en plus nombreuses. Un accompagnement spécifique des porteurs de projets est nécessaire : il peut être effectué par l'ADDEAR. Le SOL a déjà contractualisé avec cette association l'année dernière : il s'agit donc d'un renouvellement.

Le plan d'action de cet accompagnement est le suivant :

1. L'accompagnement à l'émergence de projets d'activités agricoles et/ou agri-rurales (Repérer, accueillir et accompagner des porteurs de projet éloignés des "circuits traditionnels" de la création d'activités de par leur profil, la nature de leur projet, l'état d'avancement de leur projet, encore au stade de l'idée.) :
  - Accueil collectif et accompagnement individuel « fil rouge » ;
  - Organisation de stage « Murir ses idées pour en faire un projet » ;
  
2. La mise en place d'une dynamique territoriale de création d'activité agri-rurales (échange d'expérience, la solidarité et la mise en réseau entre porteurs de projets et professionnels :
  - Cafés installation/transmission – soirées débat, chantiers collectifs ;
  - Visites collectives de ferme à transmettre ou recherchant des associé.e.s ;
  - Indemnités réseau de tuteurs ;
  
3. L'accompagnement individuel et collectif des cédants sur les enjeux humains de la transmission ;
  
4. La Coordination avec les autres acteurs du CDDRA afin de favoriser la circulation des informations (participation au COTECH, comité agriculture, ...).

Sur la base de 81 jours d'intervention et intégrant des frais annexes (location de salles, communication...), le budget total est de 27 361.49€

Des subventions, 8 208 € chacune, ont été accordées dans le cadre du programme d'actions PSADER (Région) et des PENAP de l'Ouest Lyonnais (Département).

L'ADDEAR sollicite le SOL à hauteur de 10 % de la dépense totale, soit 2 736.15 €. Le reste des dépenses sera assuré par l'ADDEAR.

Le Comité Syndical approuve, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la convention à signer avec l'ADDEAR pour l'accompagnement à l'installation-transmission en agriculture et autorise le président à la signer.

## **6. Objet : Structuration de la filière bois / Convention SOL-ASLGF des Monts et Coteaux du Lyonnais**

---

L'ASLGF des Monts et Coteaux du Lyonnais (Association Syndicale Libre de Gestion Forestière des Monts et Coteaux du Lyonnais) est une structure associative, souple et locale, fondée et gérée par des propriétaires forestiers, quelle que soit la surface de leurs parcelles. Elle a été créée lors d'une assemblée générale constitutive en décembre 2014 et enregistrée en Préfecture en avril 2015.

Le périmètre de l'association s'étend sur les territoires du SOL et du SIMOLY

Un travail de communication de fond a été réalisé avec l'appui du SOL et du SIMOLY. Grâce à cela, plus de 180 contacts sont actuellement suivis en vue d'une adhésion, ce qui pourrait représenter en final environ 80 à 90 adhérents pour 500 à 600 ha de forêts.

L'ASLGF des Monts et Coteaux sollicite donc le SOL et le SIMOLY pour une subvention permettant d'accompagner l'association dans sa phase de lancement pour un montant de 1 000 € par syndicat. Cette subvention a été prise en compte dans le BP 2015.

Le Comité Syndical approuve, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la convention à signer avec l'ASLGF pour l'accompagnement de l'association dans sa phase de lancement et autorise le président à la signer.

## **7. Questions diverses**

---

Daniel MALOSSE indique que la clause de revoyure du CDDRA a été présentée hier au comité d'avis de la Région Rhône-Alpes. Florence PERRIN, présente lors de cette rencontre, indique que l'avis du comité est favorable et qu'il y a eu de véritables échanges, notamment sur les enjeux du territoire, entre les élus régionaux et ceux de l'Ouest Lyonnais.

Enfin, Daniel MALOSSE précise que dans le cadre de la démarche InterSCoT (rassemblant les 13 SCoT de l'aire métropolitaine lyonnaise) une rencontre des présidents de ces SCoT est prévu le 9 juillet à Villars-les-Dombes.

Charles-Henri BERNARD  
Secrétaire

Daniel MALOSSE  
Président